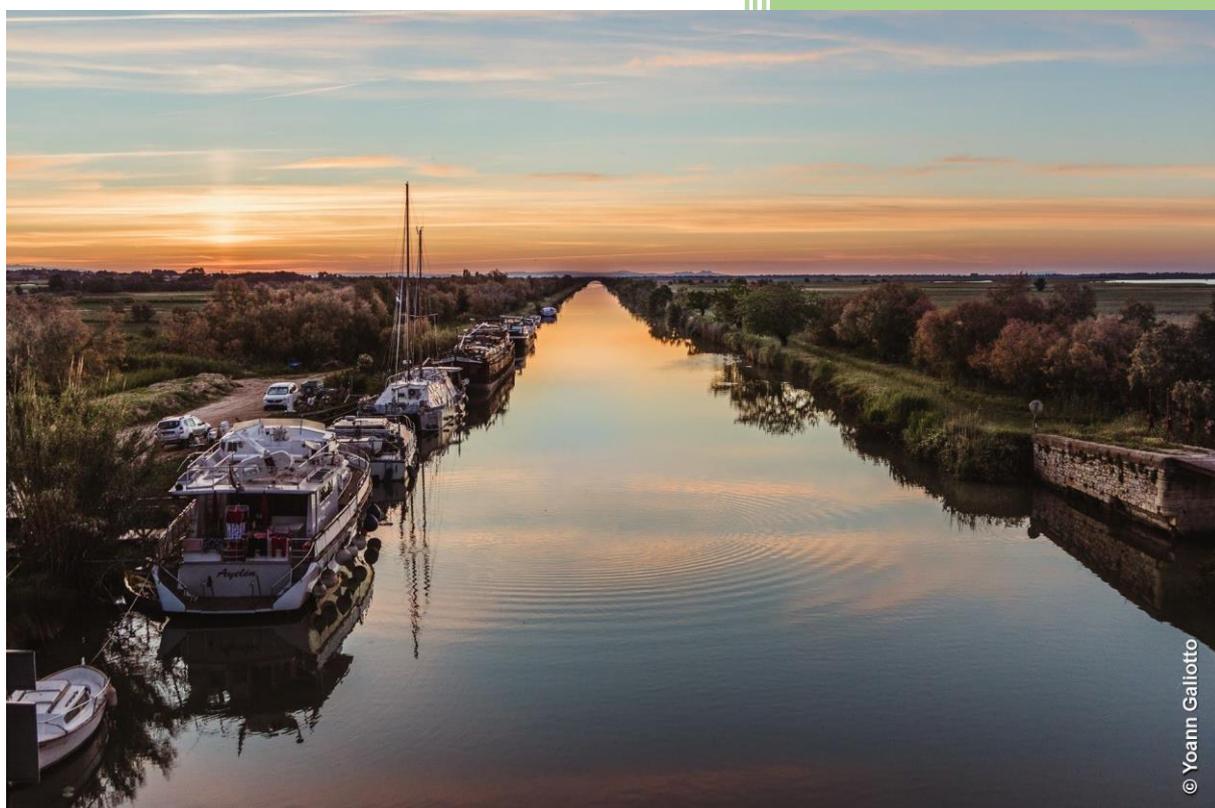


**> Création du groupe de travail citoyen**



**Contact : CAMILLE SPAETH**

**Communauté de Communes de Petite  
Camargue**

[camille.spaeth@cc-petitecamargue.fr](mailto:camille.spaeth@cc-petitecamargue.fr)

Participants :

Monsieur Gentes Yvon ; Madame Petitgenet Elodie ; Monsieur Courrée Jean-Jacques ; Monsieur Klimczak François ; Monsieur Charly Vincent ; Monsieur Vareil Jean-luc ; Madame Nyffeler Ursula ; Monsieur Calba André ; Monsieur Mouronval Jean-Baptiste ; Monsieur Soubirou Marc ; Monsieur Duval Gilles ; Monsieur Grand Arnaud ; Monsieur Nouis Victor ; Madame Lemeur Sybille ; Madame Tan Ham Laurine ; Monsieur Gounant Kevin

Monsieur Alain Dupont, élu référent au PCAET ; Monsieur Philippe Maugy, Directeur Général des Services de la Communauté de communes de Petite Camargue ; Madame Camille Spaeth, chargée de mission développement durable ; Madame Elais Buguet, directrice associée du bureau d'études AGATTE

Ordre du jour :

- Comprendre la démarche PCAET et ses objectifs sur Petite Camargue
- Présenter les différentes étapes de construction de la démarche et le plan de mobilisation
- Présenter les engagements réciproques : groupe citoyen et collectivité

Présentation de la démarche :

**Le Plan Climat Air Energie Territorial c'est :**

❖ **Une stratégie de territoire visant à :**

- Lutter contre le changement climatique et s'adapter aux modifications climatiques ;
- Baisser les consommations énergétiques, en priorité les énergies fossiles ;
- Développer les énergies renouvelables ;
- Améliorer la qualité de l'air.

❖ **Un programme d'actions co-construit avec les acteurs du territoire**

❖ **Une gouvernance transversale et participative**

- Comité de pilotage élargi aux partenaires stratégiques du territoire ;
- Quatre groupes de travail consultatifs et participatifs :
  - Un Groupe de Travail entreprises
  - Un Groupe de Travail adaptation – Première réunion : 08/02/218
  - Un Groupe de Travail citoyen et association
  - Un Groupe de Travail des services internes : 08/02/2018

Les engagements réciproques :

**Les membres du groupe de travail citoyens s'engagent :**

- A participer aux groupes de travail ;
- Respecter les principes et règles de concertation qui seront présentés à chacun des temps de mobilisation ;
- Etre les porteurs de la démarche auprès de votre entourage et acteurs dans votre quotidien.

**La Communauté de communes de Petite Camargue s'engage à respecter la Charte de la Participation du Public** du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire :

- L'information du public tout au long de la démarche ;
- La reconnaissance mutuelle des savoirs et de l'expertise entre les participants ;
- Le bureau d'études AGATTE, garant du processus participatif ;
- L'égalité de l'accès à l'information, à la parole, et à l'écoute ;
- L'équivalence de traitement des points de vue exprimés ;
- Les initiatives citoyennes sont considérées sérieusement ; si elles ne sont pas retenues, il sera expliqué pourquoi ;
- Les contributions du public seront valorisées au cours du processus et dans son bilan final.

Remarques formulées par les participants à prendre en compte :

- Le PCAET pourra encourager le développement de **petits projets participatifs et citoyens de développement des énergies renouvelables**. Ces projets ont l'avantage de permettre à la collectivité et ses administrés de se réapproprier la question de l'énergie et offrir des retombées économiques directes pour le territoire.
- Toutefois, l'atteinte des objectifs de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte ne pourra se faire sans le **développement de gros projets d'énergie renouvelables structurants**, initiés par des entreprises extérieures. Il sera toujours possible pour les collectivités de prendre part au capital de ces projets et garder un minimum de maîtrise de ces projets.
- Des échanges importants ont été tenus sur la **question de la finesse et de la fiabilité des résultats des diagnostics préalables** qui seront menés dans le cadre du PCAET.
  - Les participants font ressortir l'absence de données locales, réelles et actualisées permettant de dresser un profil climat et énergétique fin du territoire. Se pose alors la question de fixer des objectifs sur des diagnostics disposant d'une forte part d'incertitudes.
  - Le bureau d'études acquiesce sur le fait que les diagnostics actuels ne sont pas réalisés à des mailles très fines. L'objectif de ce premier PCAET est de « dégrossir » les enjeux énergétiques et climatiques du territoire et d'initier une dynamique de territoire sur ces questions. Dans le cadre de la réalisation des diagnostics, un état des données existantes et manquantes sera fait, et en fonction des priorités données, il pourra être choisi de données des moyens pour affiner certaines données par des études particulières.
  - Quant à la méthode, le bureau d'études précise qu'il réalise actuellement un diagnostic qualitatif, réalisé sur la base d'entretiens d'acteurs du territoire, et quantitatif, en s'appuyant sur des données d'observatoires de l'énergie, du climat et de la qualité de l'air. Les données énergétiques prennent en compte les données réelles du territoire transmises par les gestionnaires de réseau (Enedis, Grdf...). Les données climatiques sont reconstituées sur la base de données socio-économiques du territoire (nombre d'habitats, entreprises, déplacements) et ne constituent pas des données « réelles ». Les données de qualité de l'air se calculent de la même manière que les données climatiques. Toutefois, Petite Camargue faisant partie du Plan de Protection Atmosphérique, des données par commune, par type de polluant et secteur sont connues.
- Les participants insistent également sur le fait **que l'évaluation du PCAET ne devra pas se contenter d'une évaluation des moyens affectés mais bien des résultats** qui seront concrètement obtenus grâce à la démarche. Dans ce cadre, la fixation d'objectifs précis devra être réalisée ainsi que le suivi d'indicateurs stratégiques. De la même manière, il sera important d'inscrire la démarche sur le long terme et d'éviter sa remise en question aux prochaines élections.

Il est rappelé que réglementairement, le PCAET doit effectuer un bilan à 3 ans et une évaluation globale au bout de 6 ans en vue de son actualisation.

- Un participant questionne également l'articulation du PCAET par rapport au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
  - Le **PCAET n'est en effet pas un document opposable**, et c'est bien le SCoT qui doit fixer des règles fortes en matière de transition énergétique et climatique. Le travail qui sera mené dans le cadre du PCAET pourra ainsi venir nourrir les réflexions du prochain SCoT sur le périmètre de la Région urbaine nîmoise.
- Afin de garantir une prise en compte des propositions qui seront formulées par le groupe citoyen dans le processus de validation du PCAET, les participants proposent **l'organisation d'un oral final du groupe citoyen aux élus du territoire**. Cela permettra au groupe citoyen de défendre directement leurs projets et d'échanger sur les moyens que la collectivité va mettre en œuvre.
- Les participants de la réunion font part de leur regret du manque de communication pour informer de l'organisation de la présente réunion. Au final, sont présents beaucoup d'associations ou de personnes faisant partie de réseaux, et peu de « citoyens lambda ». Il y a donc finalement une faible représentation des citoyens.
  - La Communauté de communes de Petite Camargue informe que la communication a été réalisée dans un temps réduit mais qu'elle a été faite sur différents canaux afin de toucher le plus de monde : site internet de la Petite Camargue et de certaines communes membres, journal intercommunal, réseaux sociaux. Il est proposé de **maintenir ouvert l'inscription au groupe citoyen jusqu'au premier forum afin de permettre à d'autres citoyens de pouvoir s'y joindre**. Les participants peuvent se faire le relais de la démarche auprès de leur entourage.
  - Par ailleurs, la Communauté de communes de Petite Camargue explique que son choix de **former un groupe de travail citoyens restreint résulte du fait qu'elle souhaite s'appuyer sur un groupe qui suive la démarche dans son ensemble**, qui suive les débats et s'approprie avec la collectivité les enjeux du territoire et les réponses à apporter. L'énergie et le climat sont des sujets nouveaux et un temps d'appropriation reste nécessaire. Pour permettre une ouverture maximale, **toutes les informations seront diffusées sur les réseaux sociaux et aux médias locaux pour que les citoyens qui le souhaitent puissent réagir**. Un grand enjeu de la mise en œuvre du PCAET sera de sensibiliser et de communiquer sur ces sujets : l'éducation sera à mobiliser, en passant par les écoles, centres de loisirs...

#### Éléments de conclusion :

- La Communauté de communes de Petite Camargue informe les participants des différents temps de mobilisation prévus pour le groupe citoyen. Les participants regrettent que des dates plus précises n'aient pas été définies.
- Il est demandé que les **réunions soient autant que possible organisées en soirée**.